

Formulaire d'adhésion 2021

AVICCA – Numérique / Territoires

AVICCA

10, rue aux Ours 75003 – Paris
01 42 81 59 99
Association Loi de 1901
SIRET : 340 521 301 00036
Code NAF : 9499 Z

Désignation complète de la Collectivité Territoriale :

.....

SIRET principal de la collectivité

Adresse postale principale :

.....

.....

Téléphone (Standard) :
Courriel générique de contact :

Pour les groupements ou syndicats, liste des collectivités adhérentes (ou liste à joindre) :

.....

.....

Population légale (au 1^{er} janvier 2020) : habitants

Date de la délibération ou Référence de l'adhésion (bon de commande, lettre d'engagement...) :

.....

SIRET à utiliser pour l'appel de cotisation

Ayant pris connaissance des statuts et du règlement intérieur du 23 juin 2020, la collectivité ainsi désignée, demande son adhésion à l'Avicca à partir de l'année 2021.

Option à cocher : L'adhésion sera renouvelable par reconduction
expresse par période de 1 an, sans pouvoir excéder ... renouvellements.

Fait à

le

Nom du Signataire :
Qualité :

Signature et Cachet :



Représentants et correspondants principaux désignés (1 / 2)

Renseignements à usage exclusivement interne. Les données ne sont jamais communiquées vers l'extérieur. Il existe un trombinoscope interne au seul profit des correspondants des structures adhérentes

Collectivité Territoriale :

Maire Président(e) Autre

M. Mme. :

Téléphone (direct) :

Mel :

Élu(e) chargé(e) du **secteur numérique** Autre

M. Mme. :

Fonction :

Téléphone (direct) :

Mel :

Au titre des articles 3 et 3bis des statuts, l'**élu représentant permanent** à contacter pour l'option de cooptation d'un parlementaire du territoire sera M. Mme. :

Veuillez indiquer ici le nom de deux autres **représentants / correspondants principaux** :
(administratif, technique, juridique, communication, chargé de mission, etc.)

M. Mme. :

Fonction / position :

Téléphone (direct) :

Mel :

M. Mme. :

Fonction / position :

Téléphone (direct) :

Mel :

Ces personnes seront invitées à participer aux Assemblées générales de l'Avicca pendant lesquelles elles pourront porter le vote de leur collectivité en respect du principe : une collectivité adhérente représentée = une voix. Les invitations aux autres activités (colloque, groupe de travail, visioconférence) seront faites en lien avec les prérogatives déclarées.

Fait à : , le

Signature / Qualité :



Représentants et correspondants principaux désignés (2 / 2)

Renseignements à usage exclusivement interne. Les données ne sont jamais communiquées vers l'extérieur. Il existe un trombinoscope interne au seul profit des correspondants des structures adhérentes

Collectivité Territoriale :

Élu(e) chargé(e) du **secteur éducation**

Autre

M. Mme. :

Délégation :

Mel :

Veuillez indiquer ici le nom de **l'agent-e référent-e Numérique éducatif** :
(direction, chargé de mission, technicien DSI, etc.)

M. Mme. :

Fonction / position :

Téléphone (direct) :

Mel :

Élu(e) chargé(e) de la **gestion de la donnée**

Autre

M. Mme. :

Délégation :

Mel :

Veuillez indiquer ici le nom de **l'agent-e référent-e Data / Territoire intelligent** :
(direction, chargé de mission, technicien open data, etc.)

M. Mme. :

Fonction / position :

Téléphone (direct) :

Mel :

Ces personnes seront invitées à participer aux Assemblées générales de l'Avicca et à tout événement (colloque, groupe de travail, visioconférence) en lien avec leurs prérogatives. Elles pourraient porter le vote de la collectivité en assemblée générale munie d'une délégation explicite de l'élu représentant permanent.

Fait à : , le

Signature / Qualité :



Fiche de renseignements complémentaires

A quel(s) titre(s) l'action de votre structure est-elle engagée :

- Compétence(s) : Communications électroniques Développement économique
 Aménagement du territoire Education
 Autre :

Opérateur de réseau 1G sur le territoire :

Dénomination :
Type du contrat : Date de fin du contrat : Offre de rénovation: oui / non

Télévision locale sur le territoire : exploitation en cours

Dénomination : Contrat d'objectifs et de moyens : oui / non
Structure éditrice : Nom :
Coordonnées :

Projets, équipements, structures ou services TIC importants sur le territoire (réseaux métropolitains, réseaux ouverts, SIG, éducation & numérique, etc.) :

1. exploitation en cours
2. exploitation en cours
3. exploitation en cours

Collectivités ou structures avec lesquelles vous travaillez sur des projets d'aménagement numérique concertés (SDTAN, SCORAN, Pays, etc.) :

Agent responsable du suivi spécifique des Déploiements FttH privés :

Nom ou Service :
Tél. ou Mel du contact :

Agent responsable du suivi spécifique des Déploiements publics / RIP :

Nom ou Service :
Tél. ou Mel du contact :



Élu, service ou agent suivant le dossier Couverture mobile / THD Radio :

Nom ou Service :

Tél. ou Mel du contact :

Service interne ou structure externe d'animation ou de médiation numérique :

Structure / Service :

Tél. ou Mel du contact :

Service ou agent opérant le SIG – Système d'Information Géographique :

Nom ou Service :

Tél. ou Mel du contact :

Cab. Conseils (stratégique / Ingénierie / AMO...) travaillant avec la collectivité

Nom : Sujet :

Nom : Sujet :

Nom : Sujet :

Service ou agent actif sur le dossier Education et numérique :

Nom ou Service :

Tél. ou Mel du contact :

Service ou agent actif sur le dossier Territoire intelligent :

Nom ou Service :

Tél. ou Mel du contact :

Problématique(s) spécifique(s) à faire remonter :

.....

Les personnes indiquées peuvent se voir proposer des groupes de travail ou formations en fonction de l'actualité, sauf indication, elles reçoivent le bulletin régulier de l'Avicca sur l'aménagement numérique. L'obtention d'un code d'accès pour le centre de ressources en ligne de l'AVICCA est validé avec les personnes officiellement désignées (cf. page 2). L'Avicca propose régulièrement de valider la liste complète des correspondants de chaque collectivité principalement avec la proposition de renouvellement de l'adhésion.

Chaque structure adhérente peut déléguer gratuitement 3 personnes (élu-e ou agent) pour assister aux colloques annuels en présentiel (TRIP de printemps et d'automne).

Relations adhérents : 01 42 81 59 99 –elodie.bouigues@avicca.org



Collectivité Territoriale :

....., le

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'adhésion de ma collectivité à l'Association AVICCA et en lien avec ma désignation comme élu-e représentant-e permanent-e je sollicite la cooptation et l'intégration au sein des travaux spécifiques prévus de votre Collège des parlementaires (article 3bis des statuts) de :

M. Mme :

Fonction parlementaire :

Cette personne a été contactée par mes soins et j'ai pu recueillir son accord de principe pour l'année civile 2021. En lien avec la grille de cotisation, il a été évoqué et convenu qu'un droit d'entrée lui serait personnellement demandé chaque année (200 € en 2021)**.

Vous remerciant par avance, Monsieur le Président, du meilleur accueil que vous ferez à ma requête, je vous prie de bien vouloir en accuser réception et me tenir informé des avancées de cette démarche.

signature de l'élu référent

* Article 3bis – Cooptation de parlementaires

Dans l'intérêt du territoire qu'il représente, l'élu représentant permanent peut coopter un parlementaire en activité du même territoire au sein de l'Avicca.

Les parlementaires cooptés par les élus représentants permanents de l'Avicca peuvent participer aux groupes de travail ou colloques organisés par l'association et accéder aux informations à disposition dans les conditions déterminées par le Conseil d'administration de l'Avicca.

Ils s'acquittent d'un droit d'entrée défini dans la grille tarifaire. La cooptation ne confère pas la qualité de membre.

** Extrait de la grille des cotisations 2021 :

Adhésion au Collège des Parlementaires : 200 € Les parlementaires peuvent adhérer à l'Avicca (cf article 3bis des statuts de l'Avicca). Ils sont cooptés par les élus représentants permanents de l'Avicca et peuvent participer aux groupes de travail ou colloques organisés par l'association et accéder aux informations à disposition dans les conditions déterminées par le Conseil d'administration de l'Avicca. La cooptation ne confère pas la qualité de membre.